

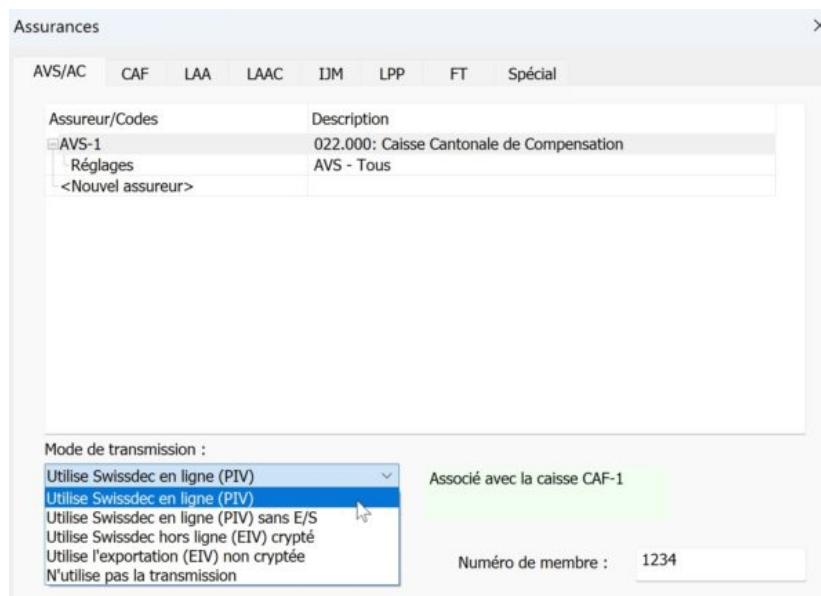


Crésus Salaires

11.2.1 - Réglages pour l'envoi de vos données aux assurances

11.2.1 - Réglages pour l'envoi de vos données aux assurances

Le mode de transmission est à définir individuellement lors de la définition de chaque assurance (commande *Entreprise > Assurances*). Si ça n'a pas été fait, sélectionnez le mode *Utilise Swissdec en ligne (PIV)* :



Ensuite, et comme vu précédemment, il faut que la première case du dialogue suivant soit cochée (**mode complet > Options > Définitions**) :

